

Département de Saône-et-Loire  
**Commune de LA ROCHE VINEUSE**

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2023**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 13
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation : 19 avril 2023

Date de publication : 31 mai 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six avril à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Dominique JOBARD, Bernard FAVRE, Fabrice THERVILLE, Bernard COTTIN, Loïc COLTEL, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Sophie DUMONTEL, Virginie THIVENT, Sonia BLONDEAU.

**Excusé(es)** : M. Jacques PEREIRA a donné procuration à M. Bernard COTTIN, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, M. Willy BONFY a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à Mme Marie Claude POTTIER, M. Jean-André GUILLERMIN

**Absent(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : M. Loïc COLTEL.

**Objet** : 2023/2604/029 – *Subventions au Centre Communal d'Action sociale.*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la subvention au Centre Communal d'Action sociale à hauteur de 20 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution d'une subvention de 20 000 € au CCAS ;
- autorise le Maire à verser cette subvention ;
- dit que les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget 2023.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 2 mai 2023,  
Le Maire, Robert LUQUET

